

roi n'avait qu'un pouvoir de veto suspensif sur les lois du Parlement norvégien. Si trois Storthings consécutifs votaient une proposition, elle prenait force de loi en dépit du veto royal.

Au recensement de 1900, la population de la Norvège était de 2,239,880. Celle de la capitale, Christiania, était de 225,667. En 1902 le revenu public était d'environ \$27,800,000, et la dépense un peu plus élevée, laissant un léger déficit.

La cause de la crise actuelle est la question des consulats. La Norvège voulait avoir un service consulaire séparé et indépendant de celui de la Suède. Le roi Oscar II s'y opposait énergiquement. De là des conflits et un mécontentement qui après bien des péripéties, ont abouti à la sécession.

Le conseil d'Etat de Norvège a adressé une note aux puissances pour faire reconnaître l'indépendance du pays. Le Storting demande pour roi un prince de la famille royale de Suède. Si cette démarche ne réussit pas, on organisera peut-être un gouvernement républicain. Le roi Oscar II a protesté dans une pièce officielle contre l'acte du Parlement norvégien. Mais il ne semble pas probable que la Suède entreprenne une guerre pour maintenir l'union.

\* \* \*

On signale en France la mort du duc d'Audiffret-Pasquier, à l'âge de 82 ans. Il était sénateur inamovible et membre de l'Académie française. Il avait été président de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il joua un rôle considérable et brillant dans les assemblées de 1870 à 1880. Il était le petit-neveu, le fils adoptif et l'héritier de l'ancien chancelier Pasquier. Par sa famille et ses traditions, M. d'Audiffret-Pasquier était un monarchiste constitutionnel et un orléaniste. Il avait accepté la fusion et l'avènement du comte de Chambord, mais avec le drapeau tricolore. Après le refus de Henri V, il vota en faveur des lois constitutionnelles de 1875, qui organisèrent la République.